Cas n^o : UNDT/GVA/2010/083

 $Jugement \ n^o: \quad UNDT/2011/079$

Date: 4 mai 2011

Français

Original: anglais

Devant : Juge Jean-François Cousin

Greffe: Genève

Greffier: Víctor Rodríguez

IPPOLITO

contre

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

JUGEMENT

Conseil pour le requérant :

Aucun

Conseil pour le défendeur :

Shelly Pitterman, HCR

Cas nº UNDT/GVA/2010/083 Jugement nº UNDT/2011/079

Introduction

1. Par une requête introduite le 7 mai 2010 devant le Tribunal du contentieux

administratif des Nations Unies, le requérant a contesté la décision du Haut-

Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés de ne pas le nommer au poste de

conseiller politique principal, à la classe P-5. Il a demandé une indemnisation pour

préjudice moral et matériel.

Considérants

2. Le 28 avril 2011, le requérant a informé le greffe qu'il souhaitait retirer sa

requête.

3. Le Tribunal prend acte de la demande de retrait formulée par le requérant.

Conclusion

4. Compte tenu de ce qui précède, le Tribunal DÉCIDE de clore la procédure

concernant la présente requête.

(Signé)

Juge Jean-François Cousin

Ainsi jugé le 4 mai 2011

Enregistré au greffe le 4 mai 2011

(Signé)

Víctor Rodríguez, Greffier, Genève